

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 08/09/00
N° DE DEPOT : 14672
R.C.S. LYON : 353 085 145
N° DE GESTION: 90 B 00163

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
STE D AUDIT FINANCIER ET
DE REVISION
9 RUE DES TUILIERS
69003 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE
Délibération/Acte

SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE REVISION - SAFIR

Société anonyme au capital de 115.000 Euros

Siège social : 9 Rue des Tuiliers

LYON (RHONE)

353 085 145 R.C.S. LYON

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 12
JUILLET 2000**

L'an deux mille,

Et le douze juillet à quatorze heures,

les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant lettre recommandée en date du 13 Juin 2000.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

M. Driss ELBAZ préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

M. Philip FANGET et M. Jean-Pierre GARIN, les deux actionnaires, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

M. Michel REVEL est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent ~~24~~ 97 actions sur les 2.500 composant le capital, soit plus du quart des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les statuts de la société,

- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le Président déclare que le rapport du Conseil d'Administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer :

- M. Yves SONDAG,
demeurant à METZ CEDEX 03 (57072), 10 La Tannerie, Rue Jean Burger, BP 5020,

en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Paul GRANGER, administrateur démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2004.

M. Yves SONDAG, présent à l'assemblée, déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié et affirme n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes ou d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président
Driss ELBAZ



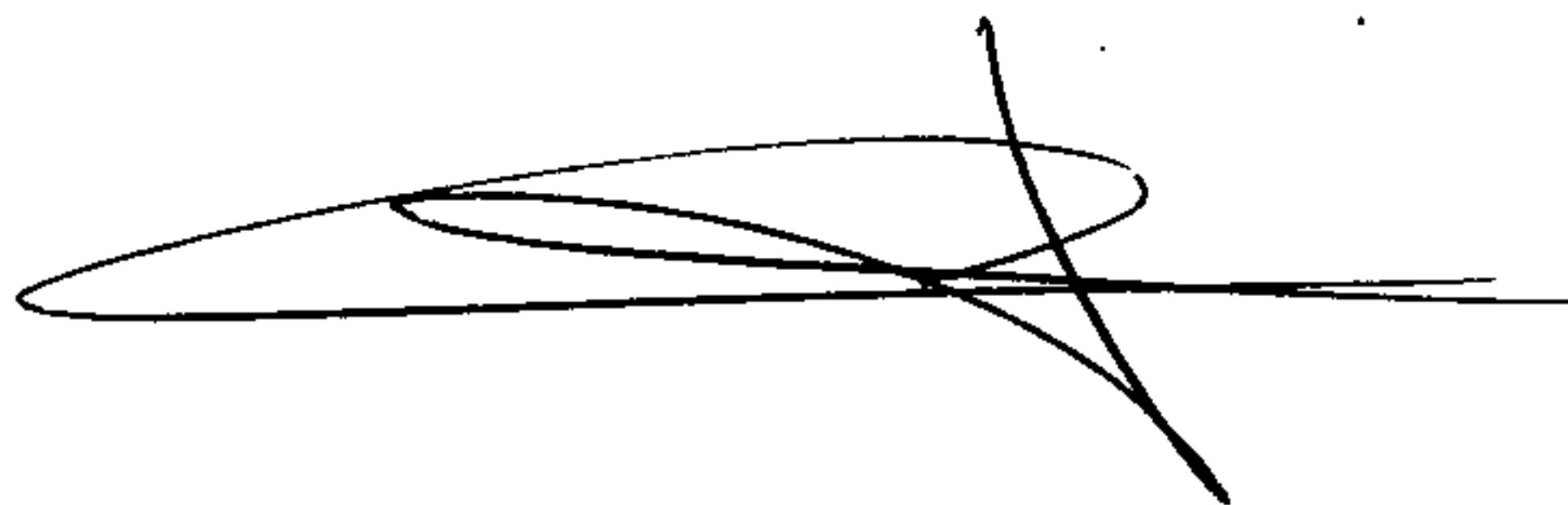
Les Scrutateurs
Philip FANGET



Le Secrétaire
Michel REVEL



Jean-Pierre GARIN



Monsieur Philip FANGET

13 Allée Pasteur

69160 TASSIN LA DEMI LUNE

SAFIR

9 Rue des Tuilliers

69003 LYON

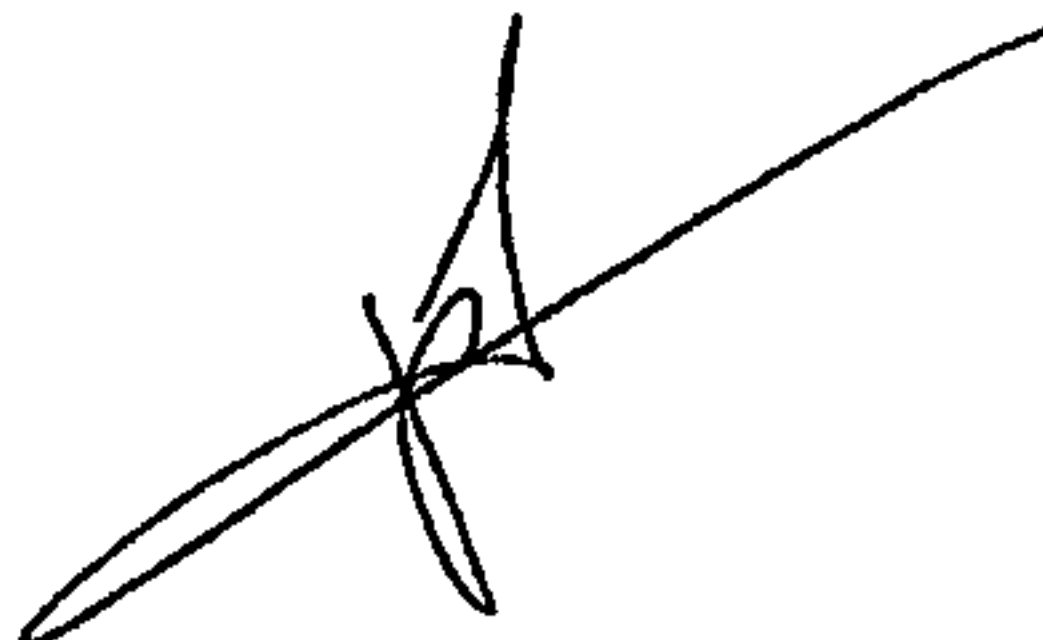
Le 3 Juillet 2000

Messieurs,

Je vous informe par la présente que je démissionne de mes fonctions de Directeur Général exercées au sein de votre Société, pour cette démission prendre effet ce jour.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

Philip FANGET

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' and 'F' intertwined, with a long horizontal stroke extending to the right.